



honoraire d'avocat prud'hommes

Par **greg97432**, le **27/08/2012** à **00:13**

Je vais poursuivre mon ancien employeur au prud'hommes, j'ai prit contact avec un avocat. Il me demande 500€ + 10% des resultats pour l'avocat + 400€ d'inscription a un syndicat + 5% des resultats pour le syndicat. Je n'y connait rien en tarifs mais ces tarifs me semble un peu trop élever et une parti me semble inutile puisque je n'ai rien a voir avec ce syndic et je ne souhaite pas y adherer.

Sachant que mon dossier est assez simple les honoraires d'un avocat sont ils fixe ou négociable?

Un avocat est il obligatoire pour allez au prud'hommes ou juste quelqu'un qui s'y connait en droit peut faire l'affaire?

Pourrait je trouver moins chère ou est-ce le prix moyen d'un avocat?

MERCI DE VOS REPONSES

Par **Assistant juridique**, le **27/08/2012** à **08:29**

Non un avocat n'est pas obligatoire devant le conseil des prud'hommes.

Source : http://www.assistant-juridique.fr/avocat_obligatoire_prudhommes.jsp

Par **P.M.**, le **27/08/2012** à **09:13**

Bonjour,

Il est étonnant qu'un avocat, si vous l'avez contacté directement sans passer par l'organisation syndicale vous demande demande d'y adhérer...

Les honoraires sont libres à condition qu'il y ait une partie fixe, vous pourrez donc trouver moins cher ou plus cher...